

Ne siègent que les 4 syndicats représentatifs : FSU, SNALC, UNSA, FO

Introduction de Mme la Rectrice :

- suite aux manifestations lycéennes de décembre et janvier, l'administration rappelle que si la liberté de manifester est un droit, les blocages des entrées d'établissement sont interdits par la loi. A ce sujet le DASEN du GARD raconte que la semaine dernière la proviseure de Philippe Lamour a été témoin d'une tentative de blocage total de l'établissement (ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent) ; il y a eu une augmentation de la violence. Les personnels de Philippe Lamour doivent envoyer une déclaration pour dénoncer des violences contre les manifestants.

- l'académie de Montpellier va expérimenter l'évaluation des établissements. L'idée est que ces derniers puissent prendre en main leur propre progression. Suite aux interventions des syndicats, la rectrice précise que l'évaluation des établissements ne saurait avoir de conséquence sur celle de ses enseignants.

Règlement intérieur :

Le SNALC, soutenu par la FSU a demandé à ce que le dialogue social soit respecté. Il a condamné le fait que les chefs d'établissement puissent diffuser les projets de DGH avant même que ces derniers soient votés en CTA / CTSD. Les DASEN reconnaissent que l'an dernier certains chefs avaient organisé les CA DGH avant la tenue du CTA (et même CTSD pour les collèges), mais affirme que ce cas de figure est resté marginal.

Prévisions d'effectifs :

- *premier degré* : prévision de 30772 élèves à la prochaine rentrée, mais plus que la valeur absolue, c'est l'évolution des effectifs qu'il faut étudier. Ainsi l'on s'attend à une perte de 866 élèves au niveau académique (baisse fortement concentrée sur le pré-élémentaire). Cette diminution se retrouve dans les 5 départements sauf dans l'Hérault, où la démographie des élèves scolarisés en primaire continue d'augmenter (+507 élèves). Pour l'administration ce constat est lié au changement de fécondité d'il y a une dizaine d'années : depuis 1975 et jusqu'en 2005-2006 cette dernière était en augmentation, mais la courbe a marqué une inflexion en 2006.

- *second degré* : nombre d'élèves attendus en forte augmentation : 199299 élèves, soit 2179 élèves supplémentaires par rapport à 2018, avec des disparités selon les types d'établissement :

- . les collèges concentrent l'essentiel de cette hausse : +2147 élèves
- . les LP et post-bac augmentent légèrement (respectivement +219 et +79 élèves)
- . tandis que les effectifs en LGT sont amenés à diminuer faiblement : 266 élèves de moins sont prévus pour la prochaine rentrée.

Evolution de l'offre de formation :

La carte des formations offertes a été modifiée en suivant quelques principes généraux déjà utilisés en 2018 :

- assurer les remontées pédagogiques des ouvertures de section de 2018
- adapter l'offre, au sein des réseaux, afin de favoriser les formations les plus attractives et offrant le plus de débouchés.

L'administration se garde encore une marge d'adaptation, notamment dans le secteur de Montpellier, afin de pouvoir répondre au caractère volatil des choix opérés par les élèves. Elle regrette aussi de ne pas avoir encore trouvé les clés afin que les formations professionnelles soient moins genrées.

Quelques cas particuliers ont animé les débats :

- les syndicats ont interpellé l'administration concernant la diminution de voilure en MELEC : la SEP de Mermoz ferme et ses effectifs seront déplacés vers Léonard de Vinci et Pierre Mendès France (avec au passage une perte de 3 places). Ce choix a été motivé par la qualité des équipements, meilleure dans ces deux établissements. La seconde pro « Systèmes électroniques » de Champollion Lattes voit sa capacité réduite de 25 places.
- la section « sommellerie » du LP Voltaire de Nîmes sera transférée sur la SEP du lycée Bourquin (Argeles/mer) pour renforcer son attractivité et utiliser les nouvelles installations visant notamment à la formation en œnologie pour les BTS.
- sur Castelnaudary, restructuration de la SEP Germaine Tillion, avec fermeture de la seconde pro « maintenance des systèmes énergétiques... » jugée peu attractive mais augmentation d'autant de places de la 2de pro « travaux publics ».
- à Bédarieux, fermeture de la formation de géomètre topographe (peu attractive) et ouverture concomitante d'un CAP « maintenance de bâtiments de collectivités ».
- BTS NRC : jusqu'à présent il se faisait en alternance, une année sur Joseph Vallot (Lodève) et une sur Charles Allies (Pézenas). A partir de la rentrée prochaine, les deux années seront intégralement transférées sur Charles Allies.
- l'ouverture tardive de la 2de pro ASSP d'Ernest Ferroul est confirmée.
- le SNALC a interpellé l'administration sur le sort particulier réservé aux GA : - 105 places dans les 4 établissements concernés (perte de 25 à 30 places dans chaque établissement). A Maillol et à Jules Guesde, cette réduction de voilure n'aura pas de conséquence sur les postes puisqu'elle intervient au moment de départs en retraites (fermeture Maillol création Lurçat). Pour Darboux Nîmes et Prevert St Christol lès Alès, ces fermetures seront accompagnés d'ouvertures dans d'autres options. L'administration prévoit un accompagnement des collègues concernés, pour les former à l'enseignement d'autres disciplines. L'administration va inviter, voire convoquer tous les PLP GA de l'académie en février afin d'étudier les conséquences de la réforme sur leur carrière.

Parallèlement à ces ouvertures /fermetures de sections, il est prévu des augmentations dans les sections déjà existantes pour accueillir les effectifs supplémentaires prévus. La rectrice explique que cette carte est le fruit d'une longue concertation entre les différents lycées pour éviter leur mise en concurrence. Les syndicats rappellent que cette concertation concerne trop peu souvent les enseignants à qui l'on présente les décisions comme émanant du rectorat, une fois qu'elles sont prises... L'administration consent alors sur le principe à la tenue d'un GT en fin d'année scolaire afin que les syndicats puissent faire valoir les revendications des collègues et n'aient pas le sentiment d'être consultés uniquement lorsque le projet est déjà bouclé.

Projet de répartition des moyens – premier degré :

En réponse aux questions des syndicats concernant la scolarisation à 2 ans, la rectrice répond que cette dernière n'est pas obligatoire et relève plus d'un caractère social que d'un véritable besoin éducatif. A ce titre elle est réservée aux zones d'éducation prioritaire.

Les moyens attribués le sont dans un triple objectif :

- financer les dédoublements en CP-CE1 des zones d'éducation prioritaire
- financer la scolarisation à 3 ans
- améliorer les conditions d'encadrement dans les écoles.

Aussi, 49 emplois supplémentaires sont annoncés au niveau académique. Le SNALC indique que s'il trouve les dédoublements CP-CE1 positifs, il refuse que ces derniers se fassent au détriment des zones rurales et de montagne . L'ensemble des syndicats se prononce contre cette dotation.

Projet de répartition des moyens – second degré :

La répartition proposée prend en compte plusieurs critères :

- évolutions démographiques attendues

- poursuite pédagogique des mesures liées à l'offre de formation de 2018
- accompagnement académique dans le cadre de la réforme du lycée
- le maintien d'une marge complémentaire pour accompagner les EPLE les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire.

Synthèse des mesures proposées :

	Moyens d'enseignement (en ETP)	Heures Poste	Heures Supplémentaires Annualisées
Mesures de rentrée	28	-53	+81
Diminution décharges académiques	-4	-4	0
Moyens d'enseignement LGT	-61,5	-64,5	+3
Moyens d'enseignement LP	+14	+7,5	+6,5
Moyens d'enseignement CLG	+67	-4,5	+71,5
DDFPT	+1,5	+1,5	0
ULIS	+11	+11	0

Notre analyse :

La faible augmentation de dotation est loin de compenser les augmentations d'effectifs prévisibles. L'on est d'ailleurs en droit de s'interroger sur la logique qui définit les dotations ministérielles. Comme le montre le tableau ci-dessous, en collège, une augmentation des effectifs supérieure donne une dotation inférieure, alors qu'en lycée, une baisse inférieure engendre une dotation encore plus amoindrie !

Comparaison des dotations collèges et LGT de 2018 et 2019 :

	Evolution effectifs	Variation d'emplois	H/E
2018 CLG	+1694	+81	1,16
2019 CLG	+2086	+67	1,15
2018 LGT	- 295	-41	1,31
2019 LGT	-187	-61,7	1,31

En fait les dotations académiques reflètent la volonté ministérielle d'imposer un nombre plus élevé d'heures supplémentaires aux collègues. En effet, si la dotation heures postes est en baisse, la dotation en HSA est, elle, en forte augmentation ! De quoi dégrader encore les conditions de travail des collègues. Le ministère se serait-il mis en tête de tester la résilience de ses enseignants ? Des postes vont disparaître, et dans le même temps, les collègues vont être forcés d'accepter des HSA...

A titre d'exemple, en collège, un professeur certifié de SVT ou de physique a déjà environ 13 classes sous sa responsabilité. Avec 3 HSA, ce nombre passera à 15, soit 375 élèves à gérer par professeur ; comment peut-on imaginer que l'enseignement ne perdra pas en qualité ? Comment les collègues pourront-ils faire face aux tas de copies supplémentaires, aux réunions parents-profs, aux conseils de classe supplémentaires... tout ça pour des heures supplémentaires moins bien rémunérées que des heures postes (à partir de la 2^e !)

Bien entendu, tous les syndicats ont voté CONTRE cette dotation.

Le CTA de repli aura lieu mercredi 30 !